



JOURNÉE SPECIALE 2025-2
LES ACCORDS-CADRES EN MARCHÉS PUBLICS
en théorie et en pratique

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 – Louvain-la-Neuve

Objet de la journée

L'accord-cadre est une technique d'achat qui offre de multiples possibilités et soupleses, tant en attribution qu'en exécution. Cette technique devenant un incontournable, cette journée sera dédiée à *l'accord-cadre en marchés de fournitures et de services*.

L'ensemble des aspects relatifs aux accords-cadres sera abordé : de la conception jusqu'à l'exécution des marchés subséquents.

Programme du **mardi 23 septembre 2025**

9 h 00 – 12 h 30

Le recours à l'accord-cadre : qui, quoi, comment ?

- Connaître les avantages et caractéristiques de l'accord-cadre
- Identifier le bon type d'accord-cadre
 - Mono ou multi-attributaires ?
 - Avec ou sans remise en concurrence (partielle) des marchés subséquents ?
- Focus sur les clauses du cahier spécial des charges
 - la gestion des critères de sélection et d'attribution
 - la durée
 - les quantités
- Focus sur les particularités d'un accord-cadre en centrale

10 h 30 -  - 10 h 45

Attribuer un accord-cadre : de la théorie à la pratique

Consignes pratiques en vue de la rédaction du cahier spécial des charges relatif à un accord-cadre et d'une décision d'attribution d'un marché subséquent

12 h 30 -  - 14 h 00

14 h 00 – 17 h 00

Maîtriser les modalités d'exécution des accords-cadres et des marchés subséquents

- Accord-cadre et RGE
- Fin anticipée, modifications en cours d'exécution et mesures d'office

15 h 30 -  - 15 h 45

Résolution de cas pratiques sur le fonctionnement des accords-cadres et des marchés subséquents, par exemple :

- Indemnisation soumissionnaire évincé
- Modifications acceptables ou pas
 - Commande qui excède la quantité maximale
- Modifications substantielles en cours de marché
- Quand satisfaire à certaines exigences minimales ?
 - Professions réglementées
 - Produits nécessitant un agrément de mise sur le marché
- Autres articulations entre accord-cadre et marchés subséquents

Experts intervenants

Patrick THIEL, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats APEX-CMP, Vice-Président d'ESIMAP.

Isabelle VAN KRUCHTEN, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats APEX-CMP, Administratrice d'ESIMAP.

Marie VASTMANS, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Janson, Administratrice déléguée d'ESIMAP.

Infos pratiques et Bulletin d'inscription

- **MARDI 23 SEPTEMBRE 2025, DE 9H À 17H**
- **MARTIN'S AGORA CITY RESORT – LOUVAIN-LA-NEUVE**
- **COUT : 520 €**

BULLETIN D'INSCRIPTION ci-dessous

Rue de la Science, 4 / **02A**
B - 6000 CHARLEROI
☎ 071 70 06 65 📠 071 70 04 28
(!! nouveau numéro de boîte aux lettres !!)

IBAN BE12 0012 6462 7392
TVA BE 0454 068 480
✉ info@esimap.be 🌐 www.esimap.be

BULLETIN D'INSCRIPTION JS Accords-cadres

Mardi 23 Septembre 2025 – Louvain-la-Neuve

A renvoyer à : **ESIMAP – Rue de la Science, 4 /02A - B- 6000 CHARLEROI**

Fax : 071 / 70.04.28

Mail : info@esimap.be

Melle/Mme/M. (NOM) ¹ :Prénom

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

.....

N° de TVA :

Tél. : Fax : E-mail :

I. JS Accords-cadres 2025 – Mardi 23 septembre 2025

S'inscrit à :

JS 2025-2 – Les accords-cadres en théorie et en pratique – 520 € - **mardi 23 septembre 2025**
– Louvain-la-Neuve – Martin's Agora City Resort

En acceptant les conditions générales d'inscription (sur notre site web ou sur demande), **s'engage** à (faire) verser la somme de EUR ² dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP asbl **BE 12 0012 6462 7392** (n° TVA : BE 0 454.068.480)

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

.....

.....

Date : Signature ³ :

Cachet / accord :

-
1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter
 2. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)